

Commune Le Mené

Procès verbal

Séance publique du Conseil municipal du 11 mars 2021

Le 11 mars 2021, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque de Collinée, sur convocation en date du 5 mars 2021 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (33) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louissette, BIZEUL Mathieu, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean Luc, LE BELLEC Magali, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, TESSIER Céline, ULMER Michel

Étaient absents en ayant donné pouvoir () :

Étaient excusés (2): SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas

Étaient absents (0) :

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Isabelle Ermel

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021

Décisions du Maire :

Service	Objet	Document (avenant, devis, convention...)	Montant
Technique	Salle des fêtes de St Jacut du Mené : Avenant mission de contrôle – Bureau Véritas Construction	Avenant	840€ HT
Technique	Ecole maternelle de Collinée : Acquisition d'une structure de jeux – Société Synchronicity	Devis	10 235,20€ HT
Technique	PPI / Matériel Investissement / Services Techniques / Acquisition d'une tondeuse thermique Honda – Besnard Motoculture	Devis	1 224€ TTC

Technique	Investissement 2021 – Mise en œuvre de clôture périphérique à l'école élémentaire de Collinée – ID Verde	Devis	17 779,48€ TTC
Technique	Construction ALSH à St Jacut d u Mené/ Mission géotechnique G2 AVP – Société Ginger	Devis	2 285€ HT

Ressources humaines

Création d'un poste de Gardien-Brigadier de police municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la Municipalité de mettre en place une politique de prévention pour assurer la sécurité des habitants de la commune de Le Mené.

A cet effet, il propose que soit créé un service de Police Municipale avec le recrutement d'un Gardien-Brigadier de police municipale, qui aurait les missions suivantes :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Maintenir le bon ordre sur la voie publique,
- Assurer la sûreté par la prévention d'actes malveillants tels que les vols, les dégradations...
- Veiller à la tranquillité publique,
- Le maintien de la salubrité publique,
- Constater les infractions judiciaires de toutes natures,
- Assurer les missions de prévention routière,
- Veiller au bon déroulement et sécuriser les manifestations et cérémonies organisées par la commune,
- Prévenir et protéger les personnes aux abords des établissements scolaires,
- Appliquer les pouvoirs de police du Maire, veiller à la bonne exécution des arrêtés et règlements municipaux en matière de police administrative.

Pour mener à bien ces missions, le groupe de travail constitué pour finaliser ce projet, a défini un certain nombre d'orientations également, à savoir :

- Privilégier la relation humaine dans ces actions, notamment de prévention,
- Bien connaître le terrain, les habitants et savoir s'adapter aux difficultés,
- Créer une dissuasion par une présence sur tout le territoire communal.

L'agent qui sera recruté devra obligatoirement être lauréat du concours et son recrutement pourra intervenir par mutation (ou à défaut sur la liste d'aptitude).

Pour ce faire, il convient de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet correspondant au grade de gardien-brigadier de police municipale.

Avant de délibérer sur cette proposition, Monsieur Jean-Yves Moy demande si une réflexion avait été engagée concernant la localisation de son bureau. Monsieur le Maire ainsi que Michel Ulmer précisent qu'une discussion a eu lieu en bureau municipal, qui propose que ce dernier ait son bureau au sein de la Mairie déléguée de Saint Jacut du Mené. Cette option offre l'avantage :

- de distinguer le lieu de fonctionnement des services et d'accueil du public au sein de France services pour les démarches administratives, de celui du service de la police municipale. Conseil qui avait été prodigué lors de la visite du service de Police Municipale de Loudéac,
- de limiter les coûts d'aménagements nécessaires, car un espace d'accueil du public et son futur bureau peuvent facilement être réalisés avec une entrée côté Monument aux Morts avec la pose d'une signalétique extérieure,
- et d'avoir une plus-value de situation en matière d'intervention et de rayonnement sur l'espace communal (le long de la Départementale, à proximité de Collinée et du croisement des 4 routes).

Après échange, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la création d'un emploi de gardien-brigadier de police municipale à temps complet, à compter du 1er avril 2021,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.
- d'engager les travaux nécessaires pour l'aménagement de son espace de travail et d'accueil du public sein de la Mairie Déléguée de Saint Jacut du Mené et procéder aux acquisitions de matériels nécessaires.
- de voter les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Finances

Effacement de dettes

Suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor, Monsieur le Maire propose d'effacer les dettes de :

Mme Lucie MALASSE (article 6542):

- pour un montant de 1 133,84 € sur le budget Commune
- pour un montant de 853,03 € sur le budget Eau

Mr Pascal ODIE (article 6542):

- pour un montant de 209.71 € sur le budget Eau

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

Informatique

Proposition d'engager un audit du système informatique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles Aignel qui fait part au Conseil que notre prestataire Tranquil It qui a mis en place notre infrastructure informatique et qui en assure son

infogérance, vient de nous faire savoir qu'il mettait fin à cette activité, au moment où nous devons renouveler notre serveur.

Etant donné les spécificités de notre infrastructure informatique (outils alternatifs -sans redondance), il est préconisé d'effectuer un audit avant de lancer une consultation auprès de prestataires.

Pour ce faire, il est proposé de valider la proposition de la société Proxlan d'un montant de 3 600 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Travaux – Voirie

ALSH de St Jacut du Mené – validation de l'APS

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux affaires techniques, rappelle au conseil municipal le projet de construction de l'ALSH à St Jacut du Mené, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Atelier JUGUET architectes.

Il précise également que le projet prévoit une construction de 326,10 m² constituée :

- de 3 salles d'activités (149,87 m² au total)
- d'un vestiaire
- de sanitaires pour les – 6ans (mixte) et les +6 ans (filles et garçons séparés) et un sanitaire PMR
- d'un bureau
- d'un hall d'accueil
- d'un local de rangement pour l'ALSH
- d'un local de rangement pour la salle de motricité de l'école
- d'un agrandissement du local ménage

A ce stade, le montant estimatif des travaux s'élève ainsi à 663 704,86 € HT et ne comprend pas la création d'un espace extérieur clos dont l'estimation est en cours, suite à l'avis favorable de la commission bâtiments de le prévoir au projet.

Il rappelle que la commission bâtiment du 02 mars 2021 a émis un avis favorable à l'avant-projet sommaire présenté.

Après avoir pris connaissance des propositions de plans d'implantation et de répartition des espaces, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider l'avant-projet sommaire du projet de construction de l'ALSH de St Jacut du Mené pour un montant estimatif de 663 704,86 € HT ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Réfection de la couverture de l'église de Le Gouray – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur l'adjoint aux affaires techniques rappelle au conseil municipal le projet de réfection de la couverture de l'église de Le Gouray, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet YLEX Architecture.

Il rappelle également la délibération en date du 10 septembre 2020 validant l'avant-projet de réfection de la couverture de l'église de Le Gouray pour un montant estimatif de travaux de 217 600 € HT. Cette dernière permettant d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

De ce fait, l'évolution du coût prévisionnel des travaux, passant de 160 000 € HT à 217 600 € HT a pour incidence une augmentation du forfait de rémunération du maître d'œuvre, passant de 16 000 € HT à 21 760 € HT.

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 21 760 € HT ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Extension du cimetière du Gouray

Monsieur Jean-Michel Donne, Maire Délégué de Le Gouray, rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du cimetière du Gouray, et présente l'esquisse proposée par le maître d'oeuvre de l'opération (Nicolas Associés).

Monsieur Le Maire rappelle qu'une fois le principe d'aménagement validé, il conviendra de procéder à l'ouverture d'une enquête publique (chapitre III du livre 1er du code de l'environnement - article L123-1 et suivants), avant transmission du dossier au Préfet.

En effet, L'article L.2223-1 du CGCT prévoit que "dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département".

Dans la mesure où la commune du Gouray est située à l'intérieur du périmètre d'agglomération (LE MENE considérée commune urbaine), et l'extension du cimetière étant située à moins de 35 mètres des habitations, une autorisation préfectorale est nécessaire après réalisation d'une enquête publique diligentée par la mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le principe d'extension du cimetière du Gouray ;
- Valider le projet d'aménagement proposé ;
- Autoriser l'ouverture d'une enquête publique ;
- Autoriser Monsieur Le Maire à déposer l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet (déclaration préalable de travaux (DP), permis de construire (PC), etc.)
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Saint-Jacut du Mené - schéma de gestion des eaux pluviales - attribution mission de maîtrise d'oeuvre

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 février 2021 autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre relative à l'actualisation du schéma de gestion des eaux pluviales du bourg de Saint-Jacut du Mené, à l'élaboration et au suivi du marché de travaux (création de bassins tampons).

Il présente au Conseil Municipal la seule offre reçue :

Société	Offre * (taux de rémunération proportionnel sur montant HT de travaux)	Estimation des honoraires** pour un montant de travaux évalué à 100 000 € HT
TPAE (Pordic)	6,5 %	6 500 € HT

* pour réalisation des missions suivantes : Etudes préliminaires, AVP, PRO/DCE, ACT, VISA, DET, OPC, AOR

**Les honoraires seront réactualisés lorsque que l'enveloppe prévisionnelle sera définie et validée (AVP validé) en fonction du taux de rémunération proportionnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider l'offre de la société TPAE ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Extension/réhabilitation multi-accueil de St Gouéno - Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension/réhabilitation du Multi-accueil de Saint-Gouéno, et la délibération en date du 12 novembre 2020 validant l'avant-projet définitif (APD) corrigé, ainsi que le chiffrage estimatif des travaux, d'un montant de 725 200 € HT.

Cette évolution entraîne une augmentation des honoraires définitifs du maître d'oeuvre (Colas Durand Architectes), les portant à un montant total de 65 268,00 € HT (le taux de rémunération de 9 % restant inchangé).

Monsieur Le Maire précise qu'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre est nécessaire pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre (Colas Durand Architectes), portant le nouveau montant total du marché de maîtrise d'oeuvre à 65 268,00 € HT.

- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Restructuration et extension de la salle des fêtes de St Jacut du Mené - Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et extension de la salle des fêtes de St Jacut du Mené, et la délibération en date du 12 novembre 2020 validant l'avant-projet définitif (APD) corrigé, ainsi que le chiffrage estimatif des travaux, d'un montant de 1 077 500 € HT.

Cette évolution entraîne une augmentation des honoraires définitifs du maître d'œuvre (Colas Durand Architectes), les portant à un montant total de 86 200,00 € HT (le taux de rémunération de 8 % restant inchangé).

Monsieur Le Maire précise qu'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre est nécessaire pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (Colas Durand Architectes), portant le nouveau montant total du marché de maîtrise d'oeuvre à 86 200,00 € HT.

- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

SDE22 – Rénovation éclairage public

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la rénovation d'un foyer d'éclairage public à Plessala (rue François Mitterrand).

Les études réalisées par le SDE22, pour la réalisation de ces travaux de maintenance, font état du montant estimatif suivant (coûts totaux des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie) : 1 420,00 € TTC

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 854,63 € (montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le montant de la contribution susmentionnée à verser au SDE22 pour les travaux liés à la rénovation d'éclairage public ;

- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Chemins d'exploitations 2020 - propositions d'avenants

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie, rappelle au Conseil Municipal le marché 2020 de réfection des chemins d'exploitations (marché à prix unitaires), et la délibération du 11 septembre 2020 attribuant les lots 1 et 2 à l'entreprise Ruellan :

- lot 1 pour un montant de 37 029,12 € TTC
- lot 2 pour un montant de 37 153,23 € TTC

Il précise qu'en phase Exécution, certaines prestations ont été ajustées (prestations revues à la baisse pour certains chemins, prestations augmentées pour d'autres).

Ces ajustements se traduisent par les avenants suivants :

- pour le lot 1 : moins-value de 1 876,42 € TTC
- pour le lot 2 : plus-value de 6 478,45 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les deux propositions d'avenants susmentionnées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Théâtre de Verdure de Langourla -fourniture et pose d'une ligne de vie

Monsieur l'adjoint aux affaires techniques informe le conseil municipal que pour faire réaliser en toute sécurité la prestation de nettoyage de la couverture du théâtre de verdure de Langourla, il est indispensable d'installer une ligne de vie. Une présentation de la proposition de la société ART CAMP qui comprend une étude technique, la fourniture d'une ligne de vie à rail aluminium et une seconde à câble, la location d'une nacelle et des frais d'installation, est réalisée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider la proposition de la société ART CAMP pour la fourniture et la pose d'une ligne de vie pour un montant de 17 875,00€ HT, soit 21 450,00 € TTC;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Chaufferie de Plessala – remplacement de l'échangeur de chaleur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contexte de la panne de la chaufferie de Plessala et informe les membres des dispositions qui peuvent être prises.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition de la société Hervé Thermique pour le remplacement de l'échangeur de chaleur de la chaudière de la chaufferie de Plessala et de sa mise en service pour un montant de 21 609,10€ HT, soit 26 141,47 € TTC.
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Patrimoine et urbanisme

Etablissement Public Foncier (EPF) : proposition d'avenant n°1 à la convention de portage foncier

Monsieur le Maire précise que la Commune de Plessala avait conventionné avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) en 2013 pour le portage foncier de l'acquisition de 3 terrains, dits dents creuses, d'une superficie globale de 4 590 m² afin de pouvoir mener un projet de logements locatifs sociaux.

Une des conventions arrive à échéance en septembre 2021 et les 2 autres fin 2022. L'EPF propose qu'un avenant soit établi afin de procéder à leur rétrocession globale en mai 2022 afin d'éviter les reventes en plusieurs fois et donc le paiement de frais d'acte successifs.

Il est précisé que le montant de ce rachat s'élèvera à environ 45 000 € auxquels il conviendra d'ajouter 10 000 € pour la démolition d'une ancienne dalle béton.

Le Conseil décide de :

- Approuver cette proposition d'avenant n°1,
- Donner pouvoir au Maire pour le signer.
-

Déclassement du domaine public d'une bande de terrain en vue de sa cession

La commune de le Mené est sollicitée par la Famille Turmel pour l'acquisition d'une bande de terrain anciennement voie communale d'environ 240 m² au lieu dit le Quilloury au Gouray lui permettant ainsi d'augmenter son unité foncière.

Cette emprise constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation. Le **Conseil municipal décide :**

- de constater la désaffectation de ce délaissé;
- d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Avis d'enquête publique pour la SARL du Breil Sablé de Plumieux

Dans le cadre de l'enquête publique liée à la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement déposée par la SARL du Breil Sablé de Plumieux pour son projet de méthanisation d'une capacité de production de 48 tonnes/jour.

Le Conseil Municipal donne son avis.

Développement durable

Facturation Conversations Carbone

Dans le cadre des actions portant sur la mobilisation citoyenne pour la transition écologique, le Mené organise à partir de mars le premier cycle de conversations carbone sur le territoire.

Au total, 6 séances de 2 heures seront proposées à un groupe constitué de 6 à 10 habitant.e.s.

Pour assurer l'organisation de ces ateliers, il est proposé de demander une contribution de 10 euros par participant.e pour l'ensemble de ces 6 ateliers, ceci pour deux raisons :

- participer aux frais générés par l'organisation des ateliers (impressions, boissons, grignotage) ;
- engager les participant.s sur le dispositif. Il est en effet démontré qu'un engagement financier valorise la qualité de l'animation aux yeux des participant.e.s et assure leur participation et leur implication à l'ensemble des ateliers.

Cet engagement financier sera mentionné sur les supports de communication. Cependant, il ne doit pas être un frein pour la participation et une étude au cas par cas sera proposée pour les personnes bloquées par cette participation.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

Adhésion 2021 au réseau RURENER

Rurener est un réseau européen de territoires ruraux engagés dans une politique intégrée de l'énergie au niveau local dans le but d'atteindre la neutralité énergétique.

Cette adhésion d'un montant de 500 € permettra d'assurer à la Commune de Le Mené, une représentation territoriale et un positionnement dans un réseau européen dont la charte répond aux engagements de la commune dans sa stratégie énergétique.

Il est rappelé que la commune de Le Mené est historiquement engagée dans ce réseau.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la Commune à ce réseau Rurener pour l'année 2021 moyennant une cotisation de 500 €.

Adhésion 2021-2026 au réseau BRUDED

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. En délibération du 11 juin 2020, Gilles Aignel et Daniel Lefeuvre ont été désignés représentant et représentant suppléant.

Il est proposé une adhésion pour la durée restante du mandat 2021-2016, avec une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle.

Pour l'année 2021, le prix de la cotisation est de 0,30 € par habitant, soit 1921,80 euros pour la commune de Le Mené.

Le Conseil Municipal décide de :

- Valider l'adhésion à Bruded sur la durée du Mandat
- Décider d'inscrire annuellement le montant des crédits nécessaires au budget pour le paiement de la cotisation.

Sport

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRR)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Vu la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Le Conseil Municipal décide de :

- Emettre un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;
- Approuver l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autoriser le passage du public) ;
- S'engager à :
 - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
 - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
 - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
 - Informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
- Autoriser Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Questions diverses :

Dettes prescrites

Monsieur le Maire propose de constater les dettes prescrites sur différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL (article 6718) pour un montant de 8 998,93 € (nouveau montant 8 890,83 €)

- Année 2016 : 7 839,84 € nouveau montant 7 731,74 €
- Année 2015 : 410,00 €
- Année 2014 : 377,00 €
- Année 2013 : 195,59 €
- Année 2012 : 86,00 €
- Année 2011 : 90,50 €

BUDGET EAU (article 6718) pour un montant de 2 779,47 €

- Année 2016 : 2 584,78 € (TVA à 5,5%)
- Année 2015 : 194,69 €

BUDGET CHAUFFERIES BOIS (article 6718) pour un montant de 142,13 €

- Année 2016 : 142,13 € (TVA à 5,5%)

Le Conseil donne son accord.

Acquisition de 4 châssis vitrés pour le cimetière de St Jacut du Mené

Monsieur l'Adjoint au Maire soumet à l'approbation du Conseil le devis rectificatif de l'entreprise Queguiner d'un montant de 2 933.00 € HT pour l'acquisition de 4 châssis vitrés pour l'espace de recueillement du cimetière de Saint Jacut du Mené.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur Mathieu Bizeul, d'approuver cette proposition.

Facturation eau potable et assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un audit du service eau potable est en cours de finalisation. Cet audit complet permettra à la commune d'avoir une feuille de route stratégique en matière d'investissements à prévoir pour les 5 années à venir et comporte une partie optimisation du fonctionnement du service.

A cet effet, et sans attendre la restitution globale de cet audit, il souhaite proposer dès à présent au Conseil Municipal de confier à la SAUR après mise en concurrence, la prestation de relevé des compteurs et de facturation aux usagers des services : eau potable pour les communes déléguées de Collinée-Le Gouray Saint Gouëno et Saint Gilles du Mené et assainissement pour le compte de l'intercommunalité, qui reversera sa quote-part des frais engagés par convention.

Le montant de cette prestation s'élève à 44 187,33 € HT par an.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord et pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire, dont la convention de remboursement de la quote-part des frais engagés par la commune de Le Mené pour le recouvrement de la part assainissement communautaire.

Nomination aux sous commissions environnement de LCBC

Sur demande du Vice-Président à l'environnement de Loudéac Communauté Bretagne Centre, Monsieur Michel Ulmer propose de désigner 3 représentants de la commune de Le Mené aux sous-commissions environnement suivantes :

- Bocage : Pierrick Gueguen
- Milieux aquatiques : Louissette Badoual
- Espèces envahissantes : André Cherel

Le Conseil approuve ces propositions de désignation.

Information relative à la mise en place des espaces numériques communautaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place des espaces numériques communautaires, avec une formule revisitée des ateliers Cybercommunes. L'idée est de répondre à différents besoins d'accompagnement de la population concernant les usages numériques : de l'initiation, à l'accompagnement sur les démarches en ligne ou au développement de compétences, avec des objectifs relatifs à la lutte contre le non recours au droit et d'épanouissement personnel.

Il est important d'inviter les personnes qui le souhaitent à y participer.

Proposition de mise en œuvre du nouveau dispositif régional Pass asso

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Régional met en œuvre une politique de soutien exceptionnel au monde associatif le pass asso en proposant une enveloppe maximale de 1 € par habitant en parité avec la contribution de l'EPCI, ce qui représenterait une enveloppe d'environ 14 000 € potentielle pour la commune de Le Mené.

A cet effet, il propose de prioriser l'octroi de cette aide aux associations qui emploient du personnel ou portent l'organisation de grands évènements.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord de principe.

Collecte des ordures ménagères : incivilités et dysfonctionnements du service constatés.

Monsieur Mathieu Bizeul souhaite que les problèmes de dysfonctionnements constatés en matière de collecte des ordures ménagères soient bien relayés et qu'une action réelle soit engagée par LCBC auprès de son prestataire afin d'y mettre fin, car il craint que ces dysfonctionnements couplés avec de nombreux actes d'incivilité relevés, engendrent des mécontentements auprès de la population, qui risquent d'exposer le service d'ordures ménagères de LCBC à une recrudescence des impayés.

Cadre de vie : Récompense du concours des jardins et maisons fleuries

Même si le contexte sanitaire limite les possibilités de rassemblement, Madame Marie-Hélène Gannat pense qu'il est important de trouver une solution pour remettre les récompenses aux lauréats du concours des maisons et jardins fleuries de l'année 2020.

Madame Louisette Badoual propose que soit remis des bons d'achat et étudie la meilleure façon de pouvoir les remettre dans ce contexte sanitaire contraint.

Atelier jeunesse de création de graffitis

Madame Roselyne Rocaboy, Adjointe à l'éducation, la petite enfance et à la jeunesse, rend compte en images du succès rencontré par l'atelier jeunesse de création de graffitis qui ont lieu pendant les dernières vacances. Elle souligne le formidable travail effectué auprès des jeunes par l'équipe jeunesse.

